

Au-delà du domaine de la sécurité, la CSCE devrait s'inspirer des autres principes et engagements contenus dans les accords d'Helsinki. Une première occasion à saisir est la Conférence de Copenhague sur la dimension humaine. Les structures fondamentales de la démocratie devraient se traduire par un engagement commun de la part des membres de la CSCE, notamment pour ce qui est du droit à des élections libres et de la règle du droit. Le pluralisme devrait également être légitimé grâce au processus de la CSCE, tout comme les droits des minorités, la liberté de religion et une interdiction visant la propagande haineuse.

Pour ce qui est de l'aspect économique, il serait aussi possible pour la CSCE d'assumer un rôle primordial dans l'avenir, à partir du succès considérable de la récente Conférence économique de Bonn. Il convient de ne pas dédoubler les organisations économiques qui ont déjà leur place, telles que l'OCDE, le FMI et la nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Mais il y a place pour l'expansion, s'agissant de favoriser la coopération et le dialogue dans le but d'élaborer des principes communs régissant l'activité économique. Je suis persuadé qu'une tribune permanente de la CSCE pour le dialogue économique, qui viendrait compléter la tâche de l'OCDE que l'on est en train de redéfinir, mérite un examen des plus attentifs.

L'un des domaines qui requiert d'urgence l'attention à l'Est est celui de l'environnement, qui a été lamentablement négligé et saccagé par les anciens régimes. À cet égard, un ou plusieurs organismes, éventuellement affiliés à la CSCE, pourraient être créés afin de dispenser des compétences et servir de centrales de programmes et d'informations sur l'état de l'environnement en Europe ainsi que sur les efforts entrepris pour l'assainir.

En définissant le nouveau rôle qui doit être celui de la CSCE, nous devons éviter le double emploi et la création de nouvelles bureaucraties. L'objectif visé est le progrès concret, et non les palabres interminables. À cet égard, pour que la CSCE puisse tenir un rôle constructif dans la nouvelle Europe, il lui faudra peut-être modifier, d'une manière sélective si nécessaire, les principes d'unanimité appliqués à son processus décisionnel.

L'OTAN et la CSCE sont deux organisations complémentaires permettant de bâtir la nouvelle Europe. Mais il existe une autre organisation, la Communauté européenne, qui est indispensable à l'identité et à la prospérité futures de l'Europe.

La Communauté européenne est désormais un pilier essentiel et apprécié du système international. Elle est l'une des grandes réalisations de l'après-guerre, et a été la référence et le modèle des pays réformateurs de l'Europe de l'Est. Une Europe en train de s'unir est un facteur de prospérité et le déclencheur d'une expansion du commerce. Une coopération accrue dans le domaine politique et, ultérieurement, celui de la sécurité garantira une coordination et un consensus européens qui ne peuvent aboutir qu'à un renforcement de la stabilité internationale. La Communauté européenne a été instaurée pour fondre les rivalités passées dans l'intérêt commun; cette mission demeure pertinente pour l'avenir.